

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	15
------------	----

Votants :	17
-----------	----

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 10 JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHENNE Thierry – FERRE Laurent – GUIBERT François – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

Excusés : BREIL Christophe, GUICHOU Jean-Christophe, MIR Brigitte

Absents : PALLEJA Patrick

Monsieur GUICHOU ayant donné procuration à Mme PASSOT

Madame MIR ayant donné procuration à Mme SEVERAC

Madame Fabienne ROUANNE a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire laisse la parole à Lucie MALLET, pour présenter le parcours sportif et les compétitions internationales à laquelle va participer son frère, Louka Mallet. Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune afin de participer aux frais de déplacements de son frère.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole au bureau d'étude Atelier urbain, représenté par M. Eric COLOMB, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

La présentation a pour objet de faire un état d'avancement sur la procédure.

Afin d'appuyer son propos, M. COLOMB diffuse un support de présentation selon le déroulé suivant : procédure, révision générale du PLU, données de cadrage, suite de la procédure et annexes (lexique).

Madame Fabienne ROUANNE entre dans la Salle du Conseil Municipal et rejoint les membres de l'assemblée.

Monsieur Laurent DUCROS demande si les trames noires seront intégrées dans le futur document.

Le Bureau d'études répond que la trame noire peut tout à fait rentrer dans le futur document

Monsieur Laurent DUCROS s'interroge sur l'isolement des hameaux au regard du renforcement du centre-bourg demandé par les services de l'État.

Monsieur PORTET indique que les orientations à donner sont à prendre par les élus de la commune. Il y a eu une réflexion commune autour de Calmont de demain avec l'idée de raccorder certains secteurs au centre-bourg. Pour les hameaux de Gilis et de Fortanier, il est souhaité de les raccorder au centre du village par des liaisons sécurisées le long de la départementale afin de venir à pied et/ou à vélo.

Madame Brigitte MIR se lève et quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire affiche les différents devis signés dans le cadre de la délégation :

- NEROCAN, fourniture d'enrobé à froid (6 tonnes) : 1 070,40€ TTC
- ENVIE DE SALLE DE BAIN, achat d'un boîtier de cellule à pile (lave-main) : 209,74€ TTC
- MAESTRIA, achat de peinture saturateur pour l'extérieur du gymnase : 382,00€ TTC
- WURTH, achat d'un chargeur LI-ON : 102,53€ TTC
- SIGNALS, achat de barrières de sécurité : 1 477,44€ TTC
- CHAUSSON M., fournitures pour l'aménagement de vestiaires au Service technique : 4 633,15€ TTC
- MARANDEL, achat d'un désherbeur thermique : 3 420,00€ TTC
- ESPACE EMERAUDE, achat d'un taille haie perche : 1 020,00€ TTC
- ESPACE EMERAUDE, achat d'un nettoyeur haute-pression pro. : 3 360,00€ TTC
- EURL CSEM, réparation du chariot élévateur : 669,92€ TTC
- AGTHERM, fournitures de filtres pour la PAC du gymnase : 720,00€ TTC
- NEROCAN, réalisation d'un parking au hameau de Gilis : 20 678,09€ TTC
- AGTHERM, réparation sur la PAC du gymnase (filtres CTA) : 648,00€ TTC
- LIRE DEMAIN, achat de livres pour l'école : 138,30€ TTC
- HUFA, achat de carnets de liaison : 386,00€ TTC
- GROUPEMENT D'ACHAT POUR MEDIATHEQUES, achat de CD de musique : 274,77€ TTC
- LIBRAIRIE DETOURS, achat de romans : 389,13€ TTC
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achat de livres : 270,27€ TTC

Informations

- Point d'informations sur l'état d'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Voir échanges ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2023-08-01 : Fourniture des repas à domicile du mois d'août

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le service de confection des repas à domicile est interrompu durant le mois d'août avec la fermeture de la cantine municipale.

Il propose pour cette année 2023 de :

- Maintenir le portage des repas à domicile sur le mois d'août, en portant des repas élaborés par l'EHPAD « Les Roses » à Calmont ;
- Modifier à titre exceptionnel le tarif des repas pour le mois d'août et le porter à 7€00 ;
- Assurer la distribution par les services de la Mairie.

Madame Anne-Marie PASSOT précise qu'il y a actuellement 23 personnes qui bénéficient de ce service.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de recourir aux services de l'EHPAD de Calmont pour l'élaboration des repas à domicile du mois d'août 2023 au tarif de 7,00€.

Le point suivant est ajourné et sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

M. Christian PORTET demande aux élus de remplacer ce point ajourné, tout en maintenant l'objet « Attribution d'une subvention à une association », par une attribution à une autre association. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette proposition. Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du Maire

Dél. 2023-08-02 : Attributions de subventions aux associations pour 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'aide financière présentée par l'association « Twirling bâton auterivain » dont un de ses membres, un calmontais doit participer au championnat d'Europe en France et au championnat du Monde et la Coupe des Nations à Liverpool.

L'association « Au fil du temps » s'est proposée pour verser une subvention de 100,00€.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter une attribution d'un montant de 400,00€ à l'association Twirling bâton auterivain.

Dél. 2023-08-03 : Délibération autorisant le Maire à ester en justice

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune souhaite engager une procédure devant le Tribunal Administratif suite aux dysfonctionnements du système de chauffage du groupe scolaire de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et de désigner Maître Thalamas pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Dél. 2023-08-04 : Cession de matériels du Service technique

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un parc diversifié d'engins, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la voirie, les espaces verts, les établissements communaux ou encore les manifestations.

Compte tenu de l'ancienneté, des pannes répétitives et du mauvais état de 4 biens, la commune a souhaité vendre ces véhicules et équipements. Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession pour les biens ci-dessous :

EURL CSEM et M. RAGNE ayant eu connaissance de cette cession ont fait une proposition d'achat au prix demandé

Désignation	Prix de vente	Titulaire
Fourgon nacelle Nissan	5 000,00€	EURL CSEM
Broyeur végétaux Bugnot	1 250,00€	EURL CSEM
Camionnette Piaggio	200,00€	EURL CSEM
Lot fêraille Hangar métallique incomplet	2 200,00€	M. RAGNE

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la vente des véhicules et équipements pour les montants indiqués ci-dessus aux acheteurs correspondants.

Dél. 2023-08-05 : CLECT RAPPORT n°1-2023 : Restitution de la compétence supplémentaire "Politique du Logement et du Cadre de vie"

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une commune adhère à une communauté de communes, elle lui transfère des compétences. Dans le cas présent, il s'agit de retransférer certaines compétences à la commune.

La compétence « Politique du Logement et du Cadre de vie » n'a pas été exercée par l'intercommunalité et lors de la Conférence des Maires, les élus se sont mis d'accord pour retransférer cette compétence aux communes.

Il n'y a pas de transfert financier pour cette compétence car il n'y a pas de personnel dédié ou d'actions en cours ou projetées.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le Rapport CLECT n°1 « Restitution compétences supplémentaires figurant au II de l'article L.5214-16 du CGCT soumises à la définition de l'intérêt communautaire : 2. Politique du Logement et du Cadre de vie » en date du 23 mai 2023.

Dél. 2023-08-06 : CLECT RAPPORT n°2-2023 : Restitution aux communes de la compétence "Fauchage"

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette compétence était exercée de façon différente par les anciennes intercommunalités composant la Communauté de communes actuelle.

La conférence des Maires a décidé d'arrêter le service en régie.

Il y a ainsi des charges et des recettes qui sont retransférées aux communes. Le personnel a été gardé par l'intercommunalité. Les charges de personnel pèsent donc sur le budget de Terres du Lauragais. Les charges de personnel ont donc été retirées des attributions de compensation.

L'objet de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) est que, lorsqu'une compétence est transférée, la commune ne doit pas se retrouver en difficultés. Elle a procédé au calcul du montant de l'attribution de compensation affectée à chaque commune. Le montant calculé est d'environ 142€ par km.

Monsieur le Maire détaille la formule de calcul ayant conduit à ce montant (charges sur les 3 derniers exercices).

Monsieur le Maire précise enfin que l'entreprise LAGARDE a été retenue pour le marché de Calmont.

Le Conseil, à la majorité, par seize voix pour et une abstention, décide d'approuver le Rapport CLECT n°2 « modification de l'intérêt communautaire de la Compétence supplémentaire : Création, aménagement et entretien de la voirie (Restitution aux communes de la partie fauchage » en date du 23 mai 2023.

Dél. 2023-08-07 : CLECT RAPPORT n°3-2023 : Révision libre : pool-routier 2022-2025 "Augmentation de l'enveloppe du Conseil Départemental de la Haute-Garonne"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enveloppe du Conseil départemental de la Haute-Garonne a augmenté de 5%. Pour Calmont, l'enveloppe passe de 151 500,00€ HT à 159 075,00€ HT. La présente délibération a pour objet de régulariser le reste à charge lié à cette augmentation.

Monsieur le Maire indique que l'idée d'un « pot commun » pourrait émerger lors de la prochaine programmation afin de faire profiter les communes bénéficiant de travaux urgents ou de retards dans la réfection de chaussées.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le Rapport CLECT n°3 Révision Libre : Pool-Routier 2022-2025 « Augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne » en date du 23 mai 2023.

Dél. 2023-08-08 : Avenant prolongeant la durée de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre la Communauté de communes des Terres du Lauragais et la commune de Calmont

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Terres du Lauragais a mis en place un service commun d'instruction pour l'application du droit des sols (ADS) au 1^{er} janvier 2018 par délibération DL2017-299. Actuellement, 37 communes sur les 58 membres de cette intercommunalité bénéficient de ce service pour instruire leurs actes d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, etc.).

Afin d'organiser le fonctionnement de ce service, une convention, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019 - Délibération n°2019-10-01, a été conclue entre la commune et la Communauté de communes Terres du Lauragais.

Comme le prévoit cette convention (article 12), les dispositions peuvent être modifiées par la signature d'un avenant convenu entre les parties après avis de la commission d'urbanisme.

Après concertation avec les communes adhérentes au service ADS en mai 2023, il est proposé de réviser les dispositions liées à la durée de cette convention, fixées à l'article 11.

La convention était d'une durée initiale de trois ans et demi à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 juillet 2023.

La prochaine convention est en cours d'élaboration et sera exécutable à partir du 1^{er} janvier 2024. Il convient de modifier l'article 11 en prorogeant la date de validité de la convention afin d'assurer la continuité du service commun jusqu'au 31 décembre 2023. Les autres articles restant inchangés.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des dispositions liées à la durée d'exécution de la convention du service ADS.

Dél. 2023-08-09 : Remplacement des agents publics momentanément indisponibles

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE indique aux membres du Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives énumérées par la loi :

- Congé annuel, de maladie ordinaire, de longue maladie, de maternité ou pour adoption, de formation professionnelle, etc.

Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 précité pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Dél. 2023-08-10 : Ouverture d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet au sein de la Médiathèque.

L'agent qui était à mi temps à la Médiathèque sera dévoué à 100% sur des missions en Ressources Humaines.

Monsieur le Maire précise, que suite au bilan de la première année de la Médiathèque, la Responsable avait demandé d'avoir 2 ETP sur le site.

Monsieur Laurent DUCROS demande si une personne a été identifiée pour rejoindre la Médiathèque.

Monsieur le Maire indique qu'une personne a été reçue et qui correspond au profil recherché (bénévole actuelle au sein de la Médiathèque).

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour assurer les missions d'agent de Médiathèque.

Dél. 2023-08-11 : Ouverture d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE indique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'une prolongation d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour une période de 6 mois.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour assurer les missions d'état civil.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Madame Annie PERA indique que le CAUE a été sollicité dans le cadre du projet de végétalisation de la cour de l'école et que l'étude a été présentée récemment. Elle propose de constituer un groupe de travail avec les élus et l'équipe des services techniques. Monsieur Laurent DUCROS précise qu'il serait intéressant de s'associer à des écoles de paysage. Elle précise également qu'une réunion publique sur l'extinction de l'éclairage public se tiendra ce mardi 11 juillet à 20h30 sous la Halle.
- Madame Anne-Marie PASSOT rappelle les festivités à venir autour du 14 juillet.
- Monsieur le Maire fait un tour de table afin de connaître la disponibilité des élus qui souhaitent servir le repas du 14 juillet.
- Monsieur Thierry PIBOULEAU demande si la Coste Grand pourrait être fauchée.
- Monsieur Laurent DUCROS revient sur la publication des naissances, décès et mariages. Pour les naissances et les mariages, il faut avoir un consentement. Pour les décès, cette information peut être publiée sans autorisation.

La séance est levée à 21h10.

La Secrétaire de séance
Fabienne ROUANNE



Le Maire

